

## SEANCE DU 23 MAI 2011, 20h30

**Etaients présents :** MM. GRANIER, JULIEN, RAULHAC, LAMESLE, LAURENS, BIBAL, CABROL, LAFON, ALRAN-REY, BANDET, CAYRAC, DELPECH, ALBERICI, TERRAL, ALBERT BIZOUARD,

**Excusés :** BONTON, MOUYSSSET, MOUSSA,

*Michèle BIZOUARD a été nommée secrétaire de séance*

**Approbation de la séance précédente :** aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 20 avril 2011 a été adopté à l'unanimité des membres présents au conseil municipal.

### **Lotissement « CAMP BLANC » : dénomination de chemin**

*Suite à la création du lotissement CAMP BLANC, route du Lezert, et au vu du nombre de permis déjà déposés, il est nécessaire de donner un nom à la voie qui dessert les lots de ce lotissement.*

*Après discussion, le conseil décide à l'unanimité des présents de nommer ce chemin : « **les terrasses du Lezert** ».*

*Le conseil charge Madame le Maire de commander le panneau de signalisation auprès du service voirie de la C2A.*

### **Extension du cimetière communal : demande de subvention auprès du Conseil Général**

*L'extension du cimetière communal fait l'objet d'une demande d'ouverture d'enquête publique auprès de la Préfète du Tarn, préalable à une déclaration d'utilité publique.*

*Pour compléter le dossier, la commune doit présenter une étude préalable ainsi qu'un plan général des travaux.*

*Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général sera déposé dans le cadre du FDT : Etudes préalables aux projets d'investissement sur le patrimoine immobilier communal : extension du cimetière communal.*

*Le taux de la subvention est à hauteur de 80% du montant HT subventionnable de l'étude. Le plafond étant de 3 750 € TTC.*

*Le conseil municipal charge Madame le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.*

### **Intégration du lotissement « les Hauts de la Borie » dans le domaine public**

*Par courrier du 6 avril 2011, les habitants du lotissement « les hauts de la borie » ont demandé l'intégration de leur lotissement dans le domaine public.*

*Avant de procéder aux démarches de transfert de la voirie dans le domaine public, et vu que la compétence voirie est transférée à la C2A, Madame le Maire souhaiterait la présence d'un responsable du service régie voirie pour constater l'état d'achèvement de la voirie du lotissement.*

*Suite à cette visite, après analyse des observations relevées et modifications éventuelles, les deux chemins : chemin des alouettes et chemin des Perdrix feront l'objet d'une enquête publique en vue d'être intégrés dans le domaine public.*

*Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.*

### **Mise en place d'une alarme à l'église**

Monsieur BANDET fait part au conseil municipal que, suite à la restauration de différents objets et tableaux de valeur dans l'église, il est nécessaire, pour les récupérer, de placer une alarme dans l'église.

3 devis pour la fourniture et l'installation d'une configuration de protection vol ont été demandés et sont analysés

- L'entrepris FREZOULS propose un montant HT de 2 473.68 € + abonnement téléphonique pour transmission message 60 €/an.
- La société A.S.ELECTRO+ propose un devis à de 3 573 € HT.
- La SARL BLANC et FILS propose un devis à 2 340 € HT. + abonnement téléphonique

Après discussion, le conseil municipal choisit à 14 voix pour/1 voix contre/1 voix abst, le devis de l'entreprise FREZOULS en raison de la solution technique apportée.

Le conseil charge Madame le Maire de contacter l'entreprise afin de convenir d'un rendez vous pour s'entretenir sur la date des travaux de pose.

### **Réfection du sol du court de terrain de tennis extérieur et des clôtures : demande de subvention**

Le conseil municipal a le projet de rénover le sol du court de terrain de tennis extérieur ainsi que les clôtures qui ne respectent plus les normes en vigueur. Après avoir analysé la documentation demandée sur les différents types de revêtements existants, Monsieur LAMESLE propose de choisir le revêtement le mieux adapté à la fréquentation quotidienne. Le revêtement choisi est l'enrobé résine.

L'estimation des travaux est de 49 873 € (41 693 € pour la rénovation du court, 8 180 € pour les clôtures).

Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général sera déposé dans le cadre du FDT : équipements sportifs et socio-éducatifs : courts de tennis. Le taux de la subvention est de 40 % sur un plafond de dépense subventionnable de 22 237.50 € TTC.

Un dossier d'aide fédérale à la Fédération Française de Tennis sera également déposé pour la rénovation du sol du court de tennis.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.

#### **Plan de financement (en TTC)**

Conseil Général	8 895 €
Fédération Française de Tennis	3 000 €
Fonds propres de la commune	37 978 €
	<hr/>
Total opération	49 873 €

### **Schéma de coopération intercommunale**

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn (SDCI). Dans le cadre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, il est prévu la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que la rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

2/3

Pour atteindre ces objectifs, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré par les services de l'Etat du Tarn.

Madame le Maire précise que la communauté d'agglomération de l'Albigeois n'est pas touchée par cette modification de périmètre et reste dans le projet de maintien.

*Un avis de chaque commune est souhaité pour permettre une analyse synthétique des observations formulées et élaborer au mieux ce schéma de coopération intercommunale qui doit être mis en place et effectif au plus tard le 31/12/2011.*

*Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn.*

**Signature avenant n° 1 de réduction - tranche conditionnelle du marché  
« aménagement de la place de l'école »**

*Le conseil,*

- *Vu le code des marchés publics,*
- *Vu le marché conclu avec l'entreprise CAP TP en application de la délibération du conseil municipal du 03 septembre 2011*

*Et après en avoir délibéré, décide*

- *de signer l'avenant n° 1 de réduction ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération « travaux d'aménagement du centre bourg et des bassins » - tranche conditionnelle*

*Marché initial : 75 823.05 € TTC*

*Avenant n° 1 : - 10 886.83 € TTC*

*Nouveau montant du marché : 64 936.22 € TTC*